

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIER
VILLE DE
VOUZIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/016

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Objet : Convention pour la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale

Vu les articles R.34 et R.38 du code électoral, définissant les modalités d'envoi aux électeurs de la propagande électorale des listes candidates, à l'occasion des élections départementales et régionales qui se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Considérant que la convention détermine les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous pli des documents électoraux effectuées sous le contrôle de la commission de propagande,

Exposé du Maire :

En application des articles L.241 et L.242 du Code électoral et à l'instar du dispositif mis en place pour les municipales dans les communes de 2 500 habitants et plus, les services de l'Etat proposeront prochainement une convention afin de réaliser l'adressage, les travaux de mise sous pli et le colisage de la propagande électorale de l'ensemble des communes du canton, pour les élections départementales et régionales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déléguer au Maire l'approbation de la convention à signer avec l'Etat pour l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande des élections départementales et régionales aux communes du canton.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder à sa mise en œuvre par tous actes afférents.

Fait en mairie le 06 avril 2021

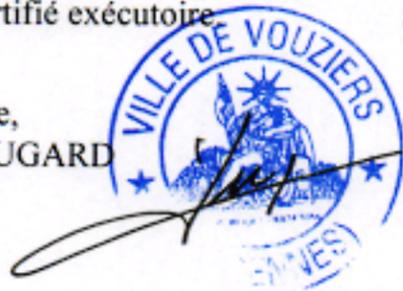
Le présent acte a été : / 7 AVR 2021

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire / 7 AVR 2021

Le Maire,
Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

